

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 4 octobre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24 et 25 septembre 2012**

**2012 DAC 385** Subvention à l'association CRL 10 (10e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012 par lequel le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association CRL 10, 206 quai de Valmy (10<sup>e</sup>) ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 17 septembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10.000 euros, dont 3.000 euros sur proposition de la Mairie du 10e arrondissement, est attribuée à l'association CRL 10, 206 quai de Valmy (10<sup>e</sup>), au titre de 2012. 2012\_04043 / D01673 - 470.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2012, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 : Provision pour les subventions de fonctionnement au titre de la culture.